

Communiqué de presse : 28 septembre 2018
Plan de Santé : nous attendons des moyens pour la psychiatrie

Le Plan de Santé présenté le 18 septembre par le Président de la République et la Ministre des Solidarités et de la Santé annonce élever la Santé Mentale au rang de priorité. Tous les acteurs et partenaires de la psychiatrie et de la santé mentale se féliciteront de cette reconnaissance publique du retard désormais criant des réponses apportées par notre système de soins psychiatrique et les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap du fait de leurs troubles.

Les annonces effectuées laissent espérer que nos dirigeants ont enfin réalisé que ce retard a deux dimensions, qu'il faut traiter en même temps.

- La première dimension est celle des moyens budgétaires globaux de la psychiatrie, en particulier en ressources humaines, médicales et paramédicales, qui se sont progressivement étiolées depuis vingt ans,
- La deuxième est celle de la mise à jour des pratiques, pour mieux tenir compte des données de la science, qui n'a longtemps pu être effectuée, du fait de blocages réglementaires et de la perte de moyens évoquée plus haut.

Aujourd'hui, avec l'article 69 de la LMSS, l'article 51 de la LFSS, les PTSM, on peut penser que le système de soins psychiatriques dispose d'un cadre d'évolution de son organisation qui permettra sa modernisation. Mais l'évolution des pratiques attendue ne sera envisageable pour les établissements que s'ils ne sont plus soumis au rabaillage de leur moyens, et que les dispositifs de l'offre nouvelle de soins sont financés à hauteur des besoins nouveaux identifiés.

Le développement de la réhabilitation psychosociale, un meilleur accès aux soins de pédopsychiatrie, la lutte contre la stigmatisation, l'extension de la formation des infirmiers de pratique avancée à la psychiatrie, l'écriture et la mise en œuvre des Projets Territoriaux de Santé Mentale, nouvelle échelle pertinente de réflexion et d'organisation, sont de bonnes orientations pour les acteurs et les usagers de la santé mentale. Les signataires de ce communiqué les saluent et sont impatients de les mettre en actes. Ils attendent que ces intentions se traduisent sans ambiguïté par des moyens nouveaux qui leur seraient affectés, pour que la notion de priorité ne reste pas lettre morte.

L'UNAFAM, Marie-Jeanne RICHARD - L'ADESM, Pascal MARIOTTI - Le CFRP, Re@b', Elisabeth GIRAUD-BARO, Gilles VIDON - Fondation FondaMental, Marion LEBOYER, Pierre-Michel LLORCA - L'AFRC, Nicolas FRANCK, Isabelle AMADO - Le Centre de Preuves en Psychiatrie et Santé Mentale, Christine PASSERIEUX - Santé Mentale France, Jacques MARESCAUX, Olivier CANCEIL - Le Collectif national des CReHPSy, Denis LEGUAY - Le CNUP, Marie-Rose MORO, Pierre VIDAILHET, Olivier BONNOT